

Méthanol 95°GL
L-F-T-N
Danger

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n°	: 102 134
Nom commercial	: Méthanol 95°GL
Identification de la société	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange
**Classe de danger et code de catégorie
Règlement CE 1272/2008 (CLP)**

- Dangers physiques
 - Dangers pour la santé
- : Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger (CLP : Flam. Liq. 2)
 : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 3 - Danger (CLP : Acute Tox. 3)
 Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 3 - Danger (CLP : Acute Tox. 3)
 Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 3 - Danger (CLP : Acute Tox. 3)
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1 - Danger (CLP : STOT SE 1)

Eléments d'étiquetage
Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :


- Mention d'avertissement
- Mention de danger

- : Danger
 : H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
 H301 : Toxique en cas d'ingestion.
 H311 : Toxique par contact cutané.
 H331 : Toxique par inhalation.
 H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

• Conseils de prudence

- Généraux
 - Prévention
 - Intervention
 - Stockage
- : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 : P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 : P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 : Garder sous clef.

Méthanol 95°GL

L-F-T-N

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Méthanol	: 100 %	67-56-1	200-659-6	603-001-00-X	----	F; R11 T: R23/24/25-39/23/24/25 Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Acute Tox. 3 (H301) STOT SE 1 (H370)
<hr/>						

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Emmener d'urgence à l'hôpital.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Emmener d'urgence à l'hôpital.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Emmener d'urgence à l'hôpital.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- | | |
|------------------------------|---|
| Prévention | : Conserver à l'abri de la chaleur.
Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de : Agents oxydants.
Comburant. |
| Moyens d'extinction | : Poudre. Dioxyde de carbone.
Mousse. |
| Risques particuliers | : Facilement inflammable.

: Un feu de méthanol peut ne pas être visible à l'oeil nu.
Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner.
En cas de feu, présence de fumées très dangereuses. Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques.
La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. |
| Protection contre l'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Procédures spéciales | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- | | |
|----------------------------------|--|
| Précautions pour l'environnement | : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. |
| Mesures après fuite / épandage | : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039).
Rincer/diluer le résidu à l'eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |

Méthanol 95°GL

L-F-T-N

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Prévoir une extraction locale et une bonne ventilation générale, non seulement pour contrôler l'exposition, mais aussi pour prévenir la formation de mélanges inflammables.
Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
- Manipulation** : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- Stockage** : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Conserver à l'abri des sources d'ignition. Conserver à l'écart de : Agents oxydants. Comburant.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres** : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Prendre les précautions adéquates pour éviter la production de vapeurs et d'aérosols. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de vapeurs ou d'aérosols.
- Contrôle de l'exposition**
- France** : VME [ppm] : 200
VME [mg/M3] : 260
VLE [ppm] : 1000
VLE [mg/M3] : 1300

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

- Nom chimique** : Méthanol ; Alcool méthylique ; Alcool de bois.
- Etat physique** : Liquide volatil.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Alcool.
- pH** : Non applicable.
- Poids moléculaire** : 32,04
- Point de fusion [°C]** : -97,8
- T°d'ébullition initiale [°C]** : 64.5
- Densité** : (20°C) : 0.79
- Pression de vapeur [hPa]** : (0 °C) : 38
- Solubilité dans** : Eau. (20 °C) : Soluble.
Ethanol. (20 °C) : Soluble.
Ether. (20 °C) : Soluble.
Acétone. (20 °C) : Soluble.
- Point d'éclair [°C]** : 12
- Temp. d'autoinflammation [°C]** : 464
- Limites d'explosivité**
- Limites d'explosivité inférieures [%]** : 6.7
- Limites d'explosivité supérieures [%]** : 36.5

Méthanol 95°GL

L-F-T-N

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Chaleur.
Matières à éviter	: Agents oxydants forts (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...) Bases fortes. (NaOH, KOH). Métaux alcalins : Sodium (Na), Potassium (K). Métaux alcalinoterreux : Magnésium (Mg), Calcium (Ca). Aluminium (Al). Plomb (Pb).
Réactions dangereuses	: Peut exploser en mélange avec : Agents oxydants forts (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...)
Produits de décomposition dangereux	: Monoxyde de carbone.
Polymerisation dangereuse	: Ne se produira pas.
Propriétés dangereuses	: Facilement inflammable. Danger de feu/explosion. Peut exploser en mélange avec des substances comburantes. Eviter le contact avec : Plomb (Pb). Magnésium (Mg). Aluminium (Al).

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

- Inhalation	: Toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.
- Cutanée	: Absorbé par la peau. Toxique par contact avec la peau. Irritant pour la peau.
- Oculaire	: Irritant pour les yeux.
- Ingestion	: Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion de méthanol peut être mortelle. Irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
- Autre	: Les symptômes d'une surexposition comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement, diminution de l'acuité visuelle et, dans les cas extrêmes, la mort. Des concentrations excessives peuvent provoquer une dépression nerveuse, des maux de tête et des faiblesses allant jusqu'à la perte de conscience. Ce produit ou ses émissions peuvent affecter le système nerveux central. L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience. Peut causer un choc circulatoire, des difficultés respiratoires et des convulsions.
	: Le méthanol peut ne pas être détecté à l'odeur avant la limite dangereuse d'exposition.
	: Le produit contient du méthanol qui, à l'ingestion, peut provoquer une acidose et des atteintes oculaires allant d'une diminution de la capacité visuelle à la cécité totale, et même à la mort.
	: Organe(s) cible(s) : Système nerveux central. Foie. Reins. Yeux. Coeur. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]

: 5628

Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]

: Aucune donnée disponible.

Inhalation (rat) CL50 [mg/kg]

: Aucune donnée disponible.

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]

: 85,26

Irritation de la peau (lapin)

: Légèrement irritant pour la peau.

Irritation des yeux (lapin)

: Légèrement irritant pour les yeux.

Irritation des membranes muqueuses (lapin)

: Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique

: Des effets chroniques potentiels pour la santé sont à considérer.

- Autre

: Toxicité chronique :

Sensibilisation

: Aucune donnée disponible.

Effets cancérogènes

: N'est pas supposé toxique.

Effets mutagènes

: N'est pas supposé toxique.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Révision nr : 5

Date : 1 / 8 / 2019

Remplace la fiche : 18 / 11 / 2010

Méthanol 95°GL

L-F-T-N

SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

- Toxicité vis-à-vis de la reproduction** : N'est pas supposé toxique.
- Narcotique** : Une surexposition peut provoquer une narcose.
- Autres informations toxicologiques** : D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques. Des informations toxicologiques complémentaires sont disponibles dans la fiche toxicologique INRS FT N°: 5.

SECTION 12. Informations écologiques

- Information relative aux effets écologiques** : Eviter le rejet dans l'environnement.
Toxicité pour les daphnies : Daphnia Magna CE50 : > 10000 mg/L/48h.
Toxicité pour les poissons : L Macrochirus CL50 : 15400/L/96h.
Toxicité pour les algues : Sc. Quadricauda CI50 : 8000 mg/L/8j.
- DThO (gO₂/g)** : 1,5
- DCO** : 1,42 g/g
- DBO 5 (gO₂/g)** : 1,12
- Persistante et dégradabilité** : Biodégradation rapide.
- Potentiel de bio-accumulation** : Log P(o/w) < 1: Bioaccumulation pas à prévoir.
Aucune donnée disponible.
- Informations sur l'élimination** : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- Biodégradation [%]** : Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

- Elimination des déchets** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name** : UN1230 MÉTHANOL, 3 (6.1), II
No ONU : 1230
I.D. n° : : 336

Transport terrestre

- ADR/RID** : Group : II
Class : 3

Transport par mer

- Code IMO-IMDG** : UN 1230 Méthanol
- Classe : 3 (6.1)
- Groupe d'emballage : II

Transport aérien

- ICAO/IATA** : UN 1230 Methanol
- IATA - Classe ou division : 3 (6.1)
Groupe d'emballage IATA : II



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6

Révision nr : 5

Date : 1 / 8 / 2019

Remplace la fiche : 18 / 11 / 2010

Méthanol 95°GL

L-F-T-N

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

Jeulin

Règlement CE 1907/2006